

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 23 FÉVRIER 2022

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**FINE DI L'ATTIVITÀ DI U CENTRU GRATIS
D'INFURMAZIONE, DI VISTIGHERA È DI DIAGNOSTICU È
CREAZIONE DI CENTRI DI SALUTE SESSUALE**

**ARRÊT DE L'ACTIVITÉ DU CENTRE GRATUIT
D'INFORMATION DE DÉPISTAGE ET DE DIAGNOSTIC ET
CRÉATION DE CENTRES DE SANTÉ SEXUELLE (CEGIDD)**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Depuis janvier 2018, la Collectivité de Corse continue d'exercer les compétences facultatives de centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD).

Pour rappel, par délibération du 7 mai 2013, le Département de Corse-du-Sud avait signé une convention avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Corse lui permettant de poursuivre les activités qu'il exerçait dans le cadre de compétences non obligatoires (vaccinations, CeGIDD, Centre de lutte antituberculeuse, lutte contre le cancer).

A contrario, le Département de Haute-Corse n'avait pas souhaité conserver ces missions qui ont été redéployées sur le centre hospitalier de Bastia et la mairie de Bastia.

Il convient de rappeler le cadre juridique des missions concernées du CeGIDD : ce centre est régi par les articles L. 3121-1 à L. 3121-4 et D. 3121-21 à D. 3121-26 du code de la santé publique, et il est soumis à une habilitation délivrée par l'Agence Régionale de Santé.

Ses missions sont :

- La lutte contre l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), les hépatites virales et les infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- La prévention des autres risques liés à la sexualité dans une approche globale de santé sexuelle ;
- L'organisation, à titre facultatif et avec l'accord de l'ARS, d'une prise en charge spécifique orientée vers la réponse à des besoins territoriaux ou populationnels ;
- La réalisation d'actions hors les murs.

Compte tenu de la baisse d'activité du CeGIDD constatée depuis 2018 et retracée en annexe, des plages horaires d'ouvertures restreintes, de l'impossibilité d'organiser une délégation de tâche et du faible nombre d'actions hors-les-murs, on ne peut qu'en conclure que l'activité du centre d'Aiacciu ne répond plus à la demande du territoire et des usagers, notamment dans l'extrême sud.

Il n'est pas envisageable d'exercer cette mission sur l'ensemble du territoire, celle-ci étant assumée dans le Cismonte par le Centre hospitalier de Bastia et d'autre part, le manque de ressources médicales ne permet pas à ce jour de développer d'autres centres de dépistage dans le Pumonte.

Compte tenu de ce constat, il est proposé de transférer l'activité du CeGIDD

d'Aiacciu au Centre hospitalier d'Aiacciu, sous le contrôle de l'Agence régionale de santé, afin d'offrir le même service sur l'ensemble du territoire et d'apporter aux usagers un accès facilité dans des horaires atypiques tous les jours.

Les usagers seront réorientés vers le Centre hospitalier d'Aiacciu qui dispose d'ores et déjà d'un service d'infectiologie compétent et qui prend en charge les patients atteints du VIH.

Il est à noter que l'évolution de la législation permet désormais aux médecins de ville de délivrer les traitements pré et post exposition, ce qui permet une égalité d'accès aux soins sur les territoires.

Pour autant, l'arrêt de cette activité n'implique pas de désengagement de la Collectivité dans la lutte contre les infections sexuellement transmissibles.

En effet, conformément au projet de loi réformant la protection de l'enfance et la protection maternelle et infantile, les centres de planification et d'éducation familiale seront désormais appelés « centres de santé sexuelle » et auront donc toute leur place dans l'accompagnement des usagers en tant qu'acteurs de prévention.

Le CeGIDD d'Aiacciu occupe actuellement le rez-de-chaussée d'un bâtiment dont le 1^{er} étage est affecté au Centre de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF).

Les locaux ainsi disponibles pourraient être réorganisés pour permettre, notamment, l'organisation d'actions collectives mais aussi pour faciliter l'accès au CPEF des personnes en situation de handicap.

Le personnel du CeGIDD pourra, s'il le souhaite être réaffecté au CPEF qui développe de nombreuses actions de prévention et d'informations.

La Collectivité de Corse pourra ainsi grâce au renforcement de ses équipes des centres de planification et d'éducation familiale s'inscrire dans une démarche globale d'amélioration de la santé sexuelle et reproductive basée sur des principes fondamentaux : l'autonomie, la satisfaction, la sécurité.

Dans la logique de promotion de la santé et de prévention, ainsi dégagés des contraintes administratives, les services continueront d'agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé : refuser les discriminations, lutter pour l'égalité entre les femmes et les hommes, promouvoir l'approche centrée sur la personne dans son environnement, organiser les soins autour des patients et en garantir l'égal accès, lutter contre les inégalités sociales et territoriales en misant sur la déconcentration de ses services.

Quatre objectifs sont identifiés :

- Investir dans la promotion de la santé en particulier en direction des jeunes : éduquer, améliorer l'information, renforcer la formation, renforcer les compétences des parents ;
- Améliorer le parcours de santé en matière d'infection sexuellement transmissible (IST) : renforcer la prévention, augmenter la couverture vaccinale, améliorer les dépistages, améliorer la prise en charge médicale ;

- Améliorer la santé reproductive : garantir l'accès à la contraception, renforcer l'information sur les moyens de contraception, améliorer l'accès et mobiliser les acteurs, diminuer les grossesses non désirées et prévenir l'infertilité ;
- Répondre aux besoins spécifiques des personnes les plus vulnérables : personnes les plus exposées, handicapés, personnes âgées, malades chroniques.

Afin de répondre au mieux à ces objectifs, les CPEF s'engagent dans des partenariats internes : protection maternelle et infantile, direction de la jeunesse, mais également externes : ARS, réseau insulaire de maîtrise des naissances (RIMANA), Università di Corti, maisons de santé.

En conséquence, je vous propose d'approuver :

1. L'arrêt de l'activité du centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic d'Aiacciu et le transfert de ses missions au Centre hospitalier d'Aiacciu ;
2. Le renforcement des centres de planification dans leurs actions de prévention et de dépistage sur l'ensemble du territoire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.